

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022  
**N° CP-2022-6-11-1**  
**N° applicatif 3892**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

#### **Service instructeur**

Mémoire archives d'Alsace

#### **Service consulté**

### **CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE HEBERGEANT LE CENTRE REGIONAL ALSACE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE DE DOCUMENTATION**

Résumé : En déclinaison des orientations prises pour la culture et le rayonnement de l'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace, il vous est proposé d'approuver le renouvellement à titre gratuit de la convention avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, en vue d'un référencement, dans une base de données de portée nationale, librement accessible en ligne, de périodiques scientifiques conservés dans les collections des bibliothèques des Archives d'Alsace.

Dans le cadre de ses orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace adoptées en séance plénière (rapport et délibération n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022), la Collectivité européenne d'Alsace met notamment l'accent sur la promotion et la transmission de l'héritage culturel alsacien pour son appropriation par le plus grand nombre et sur le développement de la culture scientifique et technique.

Le projet de renouvellement de la convention avec la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS) pour le signalement dans le catalogue bibliographique du Sudoc (Système Universitaire de Documentation) de publications en série conservées dans les deux bibliothèques des Archives d'Alsace s'inscrit pleinement dans ces orientations et doit permettre la mise en valeur de leurs collections.

Le Sudoc est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; il comporte une partie centrée sur les publications en série (Sudoc PS), dont la gestion est assurée au niveau régional par le centre régional Alsace du Sudoc, hébergé par la BNUS.

Développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le catalogue Sudoc est une base de données en ligne, interrogeable librement et gratuitement par tout

internaute à l'adresse internet suivante : <http://www.sudoc.abes.fr>. Toute structure documentaire française, quel que soit son statut, peut devenir membre du réseau Sudoc pour signaler et valoriser ses collections.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de coopération entre le Centre régional Alsace du Sudoc et les Archives d'Alsace.

La convention est conclue pour une période de cinq ans, à titre gratuit, mais peut être résiliée à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Par le renouvellement de cette convention, les Archives d'Alsace souhaitent mettre en valeur leurs collections de périodiques scientifiques, régulièrement consultées par des chercheurs de tous horizons. En effet, le référencement de ces périodiques sur un site unique, de portée nationale, contribue à une meilleure connaissance des ressources disponibles aux Archives d'Alsace et à leur rayonnement et peut permettre d'attirer de nouveaux lecteurs dans leurs locaux.

La convention exclut par ailleurs tout prêt de document, la consultation se faisant uniquement en salle de lecture.

Les titres de périodiques des Archives d'Alsace actuellement signalés dans le Sudoc sont au nombre de 169 pour la bibliothèque de Colmar et de 103 pour la bibliothèque de Strasbourg : ils remontent, pour les plus anciens, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit principalement de revues à caractère historique et archéologique, de publications des sociétés d'histoire et d'archéologie alsaciennes et des régions limitrophes, et de revues spécialisées en archivistique. Leur référencement dans un catalogue collectif national en ligne participe à la promotion de la culture alsacienne et à la transmission de son héritage et contribue au développement des humanités et de la culture scientifique en Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le principe d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour la valorisation des collections de périodiques scientifiques des bibliothèques des Archives d'Alsace par l'entremise du centre régional Alsace du Sudoc, hébergé par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ;
- d'approuver la convention de partenariat avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg hébergeant le centre régional Alsace du Sudoc, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY